

Unieux,  
Le 20 mars 2015.

Monsieur le Maire  
à Mmes & MM. les Conseillers  
Municipaux

Cher (e) Collègue,

Je vous serais très obligé de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil municipal qui se tiendra, en séance ordinaire, le :

**LUNDI 30 MARS 2015**  
**à 18 h 30**  
**salle du Conseil municipal - 2<sup>e</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Approbation des comptes de gestion du receveur exercice 2014 : Culture et Chaufferie bois
- 2 - Vote des Comptes Administratifs 2014 - Chaufferie Bois et Culture
- 3 - Vote des Budgets Primitifs 2015 : Commune – Eau – Chaufferie bois - Culture et clôture du budget annexe Culture
- 4 - Modifications des montants des gratifications pour les noces d'Or, de Diamant et de Palissandre, et création d'une allocation pour les noces de Platine
- 5 - Financement des actions entrant dans le cadre du contrat de Ville 2015-2020
- 6 - Renouvellement de la convention avec Relais 42 pour l'année 2015
- 7 - Renouvellement de la convention relative au Pôle Ressources Numériques de l'Ondaine entre les communes de Firminy, d'Unieux, du Chambon-Feugerolles, de Roche la Molière et le centre social de Sous Paulat pour l'année 2015
- 8 - Mise à niveau du système de filtration des fumées de la Chaudière bois
- 9 - Assistance à la révision du PLU – convention avec Épures
- 10 - Demande d'avis sur la vente par Loire Habitat des logements sis 19 rue Penel

**QUESTIONS :**

*Suivant les modalités de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville d'Unieux, les questions désirant être abordées lors du Conseil municipal doivent parvenir en mairie avant le **VENDREDI 27 MARS À 12 H.***

Vous trouverez sous ce pli les notes de synthèse ou les projets de délibérations valant notes de synthèse.

Il vous est possible de consulter les dossiers du Conseil municipal en mairie, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'ordre du jour. La Direction Générale des Services se tient par ailleurs à votre disposition pour tous renseignements.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
C. FAVERJON.



## NOTES DE SYNTHÈSE

### 1 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2014 : CULTURE ET CHAUFFERIE BOIS

En préalable aux votes des comptes administratifs de la Chaufferie bois et de la Culture, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion établis par Monsieur le Receveur en parfaite conformité avec les documents municipaux.

### 2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 - CHAUFFERIE BOIS ET CULTURE

Faisant suite à la commission gestion-finances du 19 mars courant, et compte tenu à la fois des travaux à engager sur la chaufferie bois et la clôture du budget Culture, comme il sera proposé d'approuver ci-après, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2014 des budgets Chaufferie Bois et Culture ci-annexés, arrêtés comme suit et dont les résultats sont repris aux budgets 2015:

#### ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – CULTURE

##### Section de fonctionnement :

Dépenses :	197 759.05 €
Recettes :	187 096.14 €
<b>Déficit de clôture :</b>	<b>10 662.91 €</b>

##### Section d'investissement :

Dépenses :	111 678.33 €
Recettes :	112 909.36 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>1 231.03 €</b>

#### ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - CHAUFFERIE BOIS

##### Section de fonctionnement :

Dépenses :	467 649.55 €
Recettes :	576 284.27 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>108 634.72 €</b>

##### Section d'investissement :

Dépenses :	108 736.37 €
Recettes :	284 853.00 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>176 116.63 €</b>

### 3 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 : COMMUNE – EAU – CHAUFFERIE BOIS - CULTURE ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE CULTURE

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 23 février dernier et à la commission gestion-finances du 19 mars courant, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver les budgets primitifs de la Commune, de l'Eau, de la Culture et de la Chaufferie Bois ci-annexés ainsi que d'approuver les taux des taxes communales telles qu'indiquées dans le tableau ci-après.

Conformément à la réglementation, ces budgets seront votés au niveau du chapitre, excepté pour le compte 6618 du budget de la commune correspondant aux intérêts de la dette auprès de Dexia pour lequel il est proposé que le vote s'effectue au niveau de l'article conformément à l'engagement pris par le Conseil municipal de limiter le remboursement de l'emprunt en question, avec un taux d'intérêt de 4 %. Il est rappelé à ce sujet que la commune a pris cette décision depuis plusieurs années après une discussion avec Monsieur le Préfet de la Loire, en même temps que la commune engageait une procédure contentieuse contre DEXIA. Le taux de 4 % a été validé par lettre explicite de DEXIA pour les échéances 2011 et 2012, la SFIL qui a succédé à DEXIA a, quant à elle, réclamé l'application du

contrat pour les échéances 2013 et 2014, la commune étant restée sur ses positions de limiter le remboursement au taux de 4 %.

Pour les budgets de la Commune et de l'Eau, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe de chacun des budgets (Annexes C1).

La ville reversera au budget de l'Eau la somme forfaitaire de 52 000 euros correspondant aux prestations effectuées par les personnels communaux pour le service de l'eau, et d'autre part la ville reversera au budget de l'Eau les sommes de 48 000 euros et 14 000 euros correspondant d'une part aux prestations effectuées par le personnel du service de l'eau au profit du service assainissement, et d'autre part à la dotation de Saint-Étienne Métropole pour la partie facturation; prestations réglées par convention avec Saint-Étienne Métropole.

Pour le budget Chauffage bois, celui-ci reversera au budget de la commune la somme forfaitaire de 10 000 € correspondant aux prestations effectuées par les personnels communaux pour le compte du service Chauffage Bois.

#### **TAUX DES TAXES COMMUNALES**

	Pour mémoire 2014	2015
Taxe d'habitation commune	12,50	<b>12,50</b>
Foncier bâti commune	28,24	<b>28,24</b>
Foncier non bâti commune	52,10	<b>52,10</b>

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du Conseil municipal du 23 février dernier, il a été envisagé dans une démarche de simplification administrative l'intégration du budget Culture dans le budget Principal. Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir procéder à la suppression du budget Culture et à son intégration dans le budget principal de la commune. La clôture du budget annexe interviendrait au 1<sup>er</sup> juillet 2015, de manière à effectuer les dernières écritures puis d'autoriser le comptable public à passer toutes écritures comptables nécessaires à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget Principal.

#### **4 - MODIFICATIONS DES MONTANTS DES GRATIFICATIONS POUR LES NOCES D'OR, DE DIAMANT ET DE PALISSANDRE, ET CRÉATION D'UNE ALLOCATION POUR LES NOCES DE PLATINE**

Monsieur le Maire propose que soient revalorisés les montants de gratifications pour les noces d'or, de diamant et de palissandre appliqués par délibération du 29 mai 2000, de la manière suivante :

- Noces d'or : 150 € (au lieu de 121.96 euros)
- Noces de Diamant : 250 € (au lieu de 228.67 euros)
- Noces de Palissandre : 350 € (au lieu de 320.14 €)

Il est également proposé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, d'instaurer la célébration des noces de Platine (70 ans de mariage) et de verser à cette occasion pour les couples atteignant les 70 ans de mariage une allocation de 450 euros.

#### **5 - FINANCEMENT DES ACTIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Monsieur le Maire expose que l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers "prioritaires" est l'enjeu majeur de la politique de la ville sur le territoire. Le Contrat de ville 2015-2020 co-piloté par Saint-Étienne Métropole et l'État sera prochainement signé avec le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire, la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, la Caisse des dépôts et d'autres partenaires pour permettre de répondre à cet enjeu. Le Contrat de ville à venir porte sur trois priorités d'interventions : renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants, améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération, développer l'activité économique et favoriser l'emploi. Il prend également en compte les axes transversaux suivants : jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité homme / femme.

Dans ce cadre, il est proposé de continuer à soutenir le projet de l'Amicale Laïque et Sportive d'Unieux, à savoir l'intégration sociale de publics en difficultés linguistiques par l'acquisition des

savoirs de bases (technique de lecture, d'écriture, d'expression orale, repérage dans le temps et l'espace) afin de faire prendre possession de la vie sociale dans tous ses aspects.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de soutenir ce projet en attribuant à l'Amicale Laïque et Sportive d'Unieux une subvention de 1 500 euros.

#### **6 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC RELAIS 42 POUR L'ANNÉE 2015**

Afin de poursuivre l'action partenariale menée depuis plusieurs années par la commune et l'association « Relais 42 » en vue d'offrir aux jeunes âgés de 16 à 25 ans un accueil de loisirs durant les vacances scolaires et certains jours de la semaine, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à signer avec l'association Relais 42 la convention pour l'année 2015, moyennant un coût à la charge de la commune de 43 364 euros.

#### **7 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU POLE RESSOURCES NUMÉRIQUES DE L'ONDAINE ENTRE LES COMMUNES DE FIRMINY, D'UNIEUX, DU CHAMBON-FEUGEROLLES, DE ROCHE LA MOLIERE ET LE CENTRE SOCIAL DE SOUS PAULAT POUR L'ANNÉE 2015**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il avait été acté lors de la délibération du 13 octobre 2014 la prolongation de la convention relative à l'action « Pôle ressources numériques » jusqu'au 31 décembre 2014. Il est rappelé que cette action porte sur trois objectifs qui sont d'éduquer aux médias numériques en intégrant l'ensemble des acteurs du monde éducatif et des familles, de rendre accessibles les outils numériques au service des personnes exclues, et de faciliter l'accès à l'emploi. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de poursuivre ces actions sur le territoire d'Unieux pour 2015 en approuvant une nouvelle convention avec le Centre Social de Sous-Paulat, la participation financière de la commune s'élevant à cet effet à la somme de 2500 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

#### **8 - MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE FILTRATION DES FUMÉES DE LA CHAUDIÈRE BOIS**

Lors de différentes réunions de la Commission gestion-finances et du Conseil d'exploitation de la régie de chaufferie bois, il a été évoqué le projet de mise à niveau du système de filtration des fumées de la chaudière bois. L'évolution réglementaire impose une mise aux nouvelles normes des rejets. De plus, le Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération stéphanoise durcit la réglementation des valeurs limites d'émissions des poussières. Dans ce contexte, il semble opportun de définir une valeur cible plus forte que la réglementation locale à savoir 20 mg/Nm<sup>3</sup> à 6 % d'O<sub>2</sub> au lieu de 30 mg/Nm<sup>3</sup>.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'étude SF2E, le 15 décembre 2014. L'étude technique réalisée par SF2E a permis de comparer les deux principales technologies qui s'offrent à notre installation à savoir le filtre à manches et l'électrofiltre.

Le nouvel équipement devra être installé dans une extension de la chaufferie actuelle, sur la façade Nord. Le montant de l'opération est estimé à 370 000 € HT.

Pour permettre au dossier d'avancer, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à déposer la déclaration préalable ou le permis de construire correspondant à l'extension de la chaufferie,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à lancer les procédures de marchés correspondants,
- d'entériner la décision de la Commission achats et du Conseil d'exploitation appelés à se réunir conjointement pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation à cet effet, à signer toutes les pièces du marché en découlant.

### 9 - ASSISTANCE À LA REVISION DU PLU – CONVENTION AVEC ÉPURES

Monsieur le Maire rappelle que l'assistance à l'étude de la révision générale du PLU de la commune est conduite dans le cadre du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme ÉPURES renouvelé depuis 2009. Cette mission avait été estimée initialement à la somme de 68 000 euros. À ce jour, la révision du PLU est toujours en cours, et pour conduire ce projet jusqu'à son terme, il est nécessaire de revoir à la hausse l'estimation initiale qui passe de 68 000 euros à 74 000 euros, de manière à prendre en compte à la fois l'assistance et le suivi de la mission d'évaluation environnementale non prévue initialement ainsi que l'analyse et les productions complémentaires liées notamment à la prise en compte de la loi sur l'avenir de l'agriculture parue en 2014. Les 6 000 euros de coûts supplémentaires pour l'assistance à la révision du PLU seront portés au programme partenarial 2015. Dans le cadre de ce programme, la commune versera une subvention de 3 000 euros. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention définissant le cadre et les modalités de versement de cette subvention, puis de l'autoriser, ou l'adjoint ayant reçu délégation à cet effet, à la signer.

### 10 - DEMANDE D'AVIS SUR LA VENTE PAR LOIRE HABITAT DES LOGEMENTS SIS 19 RUE PENEL

Monsieur le Maire expose que le bailleur public Loire Habitat souhaite, dans le cadre de sa politique générale sur la commune, mettre en vente les 12 logements du bâtiment sis 19 rue Penel. La vente est proposée en priorité aux locataires en place, les locataires non-acquéreurs ayant la garantie de rester sur place en tant que locataires de Loire Habitat. Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur la vente par Loire Habitat de ses logements sis 19 rue Penel.

---

### PROCURATION

En mon absence, lors de la séance du **lundi 30 mars à 18h30**,

Je soussigné(e), NOM, Prénom.....

Conseiller(e) Municipal(e) donne mandat de voter en mon nom à

M. (Mme)..... Conseiller(e) Municipal(e)

Fait à UNIEUX,  
Signature,